STATE OF LOUISIANA vs. W. W. [illegible]

PAYNE

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 27 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans,
Cour Civile du District Supérieur.

No. [illegible]

Le soussigné a été nommé Collecteur de Taxes d'Etat, pour le District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, par Commission du Gouverneur de l'Etat, en date du [illegible] 1884, et a donné son cautionnement requis par la Constitution et les lois de l'Etat.

Conformément à un ordre émané de [illegible] Collecteur de Taxes d'Etat, pour le District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, en date du [illegible] 1884, et à un jugement rendu par la Cour Civile du District Supérieur de la Paroisse d'Orléans, en date du [illegible] 1884, dans la cause entitulée "L'Etat de la Louisiane vs. [illegible]" No. [illegible] du Docket de ladite Cour, il sera procédé à la vente à l'encan public, devant la porte principale du Palais de Justice, dans la Cité de la Nouvelle-Orléans, le [illegible] 1884, à midi, [illegible]

STATE OF LOUISIANA vs. W. W. [illegible]

PERKINS